RESUME DU CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (CGES)

Nom du projet : Projet de Développement des Chaines de Valeurs Agricoles (PD-CVA**)**
Pays : CAMEROUN
Numéro de projet : P-CM-AA0-012
Département: OSA
Division: OSAN.2

I. INTRODUCTION

Le Projet de développement des chaines de valeur agricoles (PD CVA) au Cameroun a été classé en catégorie 2 et a fait l'objet d'une évaluation environnementale stratégique (EES), conformément aux directives et aux politiques de la Banque en matière de sauvegarde environnementale et conformément au cadre politique et réglementaire du Cameroun et accessoirement sur la base des textes internationaux ratifiés par le pays. L'EES a été retenue comme méthode d'évaluation environnementale et sociale dans la mesure où les sites qui doivent abriter les infrastructures et qui accueillent, par ailleurs, les sous projets ne sont pas encore définitivement retenus. L'EES permet d'identifier dès la conception du projet les enjeux environnementaux et sociaux majeurs et y porter attention. Elle propose à travers un Cadre de Gestion Environnemental (CGES), les dispositions pour apprécier les impacts environnementaux et sociaux des investissements prévus ainsi que les mesures d'atténuation

L'objectif du CGES est d'établir un processus de sélection environnemental et social qui permettra aux structures chargées de la mise en œuvre du projet de pouvoir identifier, évaluer et atténuer les impacts environnementaux et sociaux potentiels des activités du PD CVA au stade de planification. Les résultats de la sélection indiqueront si un travail environnemental additionnel sera requis ou non.

L'approche méthodologique est basée sur le concept d'une approche systémique, en concertation avec l'ensemble des acteurs et partenaires concernés par le PD CVA, notamment les services des Ministères chargés de l'Agriculture, les Ministères chargés de l'Elevage, les institutions de recherche, les organisations paysannes, les structures rurales d'encadrement, mais aussi les services du Ministère chargé de l'Environnement.

L'étude a privilégié une démarche participative qui a permis d'intégrer au fur et à mesure les avis et arguments des différents acteurs.

II. JUSTIFCATION ET DESCRIPTION DU PROJET

Pour atteindre l'émergence en 2035, le Cameroun a adopté en 2009, une Vision qui vise à renforcer le pays dans son rôle de puissance agricole de la sous- région. Cette Vision fait du secteur rural le moteur de l'économie nationale, assurant la sécurité alimentaire des populations dans un souci de développement durable, respectueux de l'environnement. La conception du projet repose sur les orientations du Document de stratégie pour la croissance et l'emploi (DSCE) dont les trois piliers sont : (i) la croissance; (ii) l'emploi et (iii) la gouvernance et la gestion stratégique de l'Etat. Le programme est en adéquation avec les piliers de la stratégie de développement du secteur rural (SDSR) à savoir (i) le développement institutionnel et le renforcement des capacités des acteurs publics et privés ; (ii) l'amélioration de la productivité et de la compétitivité des filières ; (iii) la modernisation des infrastructures rurales et (iv) la gestion durable des ressources naturelles. Le PD-CVA est également aligné aux axes thématiques du Plan national d'investissement agricole (PNIA) approuvé en 2014 et en particulier avec les axes de développement des filières de production et de renforcement des capacités des acteurs du développement rural. Enfin le Projet est en ligne avec le pilier II développement des infrastructures pour une croissance inclusive, du Document de stratégie pays (DSP) 2015-2019.

Le PD-CVA est en adéquation avec : (i) l'objectif de croissance inclusive de la stratégie décennale 2013-2022 de la Banque. Celle-ci vise à réduire le chômage, les inégalités sociales ainsi que les effets négatifs sur l'environnement par une croissance plus inclusive et créatrice d'emplois pour les jeunes et de revenus pour les ménages, notamment en zone rurale ; (ii) la stratégie de la Banque pour l'agriculture et l'agro-industrie (2015-2019) qui ambitionne de faire passer l'agriculture africaine, peu productive et essentiellement tournée vers la subsistance vers une agriculture commerciale résiliente et basée sur le développement des chaines de valeurs, notamment de l'agro-industrie et ; (iii) la nouvelle stratégie de la Banque pour le Cameroun en cours d'élaboration, pour la période (2015-2019) qui vise à créer les conditions d'une croissance plus vigoureuse

fondée sur la diversification économique et particulièrement le soutien au développement des chaînes de valeurs des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques. En outre, le PD-CVA permettra d'optimiser les effets et les impacts des projets de transport passés et en cours qui ont ouvert d'une part des perspectives d'exploitation des grands bassins de production et d'autre part des possibilités d'accès aux marchés intérieurs et extérieurs (route Kumba- Mamfé, route Batchenga-Ntui -Yogo, route bamenda-Mamfé Ekok, etc.).

2.1 composantes du PD CVA

Le PD-CVA est articulé autour de quatre (4) composantes suivantes:

- **Composante A : Infrastructures d'appui aux chaines de valeurs**

La mise en œuvre de la composante devra contribuer l'augmentation des revenus des acteurs grâce à l'amélioration de la production, de la productivité, la réduction des pertes post-récoltes et l'amélioration de la qualité au niveau de filières végétales suivantes: **banane Plantain, palmier à huile et l'ananas.** ll s'agit pour cette composante de : (i) réhabiliter 1000 km de pistes rurales pour lier les zones de production aux centres de consommation ; (ii) construire des infrastructures communautaires : 30 magasins et entrepôts, 15 marchés, 30 petits systèmes d'AEP; 30 km d'extension de réseau électrique triphasé; (iii) la construction et l'équipement d'un laboratoire de contrôle de qualité.

- **Composante B : Entreprenariat dans les CVA**

Cette composante vise à insérer des jeunes diplômés dans les CV en les aidants à créer leur propre entreprise. Elle comprend: (i) la formation de1.500 jeunes dont 40% de jeunes filles, au niveau de centres d'incubation, dans les domaines de l'agro-business : production, marketing, transformation, management. Les jeunes sont aussi appuyés pour l'élaboration de plans d'affaires en groupe ou individuellement et mis en contact avec des IMF; (ii) la constitution de 600 nouvelles entreprises de jeunes dans le domaine de l'agro-business. Les bénéficiaires recevront un financement selon le schéma suivant : un appui direct du Projet sous forme d'équipement et un crédit d'une IMF. Ils seront accompagnés par le Projet en termes de conseil pendant 2 à 3 années.

- **Composante C : Appui aux acteurs des CV**

Cette composante comprend les actions suivantes : (i) Appui aux différents acteurs des CV pour la production de semences et plants améliorés et à l'organisation des filières semencières ; (ii) Appui à l'organisation et à la formation des producteurs et productrices pour une meilleure structuration des CV ; (iii) appui à l'équipement de coopératives et PME en unités de transformation ; (v) Renforcement du système de finance rural existant dans les domaines techniques et financier pour qu'il puisse répondre aux besoins en financement des acteurs des CV et particulièrement ceux qui n'ont pas actuellement accès au crédit (les petits commençants d'intrant, les agriculteurs, les transporteurs ruraux, les transformateurs et les femmes commerçantes en milieu rural). Le fonds de facilitation (FF) de l'offre de crédit existant sera renforcé dans ce cadre par le Projet.

- **Composante C : Gestion du projet :**

Les activités de cette composante concernent : (i) l'élaboration de Plans de Travail et Budgets Annuels, rapports d'avancement ; (ii) le suivi de l'exécution du projet et suivi de la mise en œuvre du PGES ; (iii) le suivi des effets et de l'impact du projet ; (iv) la gestion administrative, comptable et financière du projet ; (v) l'acquisition des biens, travaux et services du Projet.

2.2 Zone d'intervention et bénéficiaires visés par le projet

Le Projet interviendra dans deux bassins de production à savoir : (i) le bassin du Centre qui couvre sur le plan administratif les régions du Centre, de l'Est et du Sud et (ii) le bassin du Littoral qui s'étend sur les régions administratives du littoral et du Sud-ouest. Dans ces bassins le projet cible trois filières végétales (plantain, ananas et palmier à huile) en raison de leur degré d'intégration et de maturité, de leurs marchés et possibilités de transformation, de leur importance économique (revenus et emplois) et de leur incidence sur la sécurité alimentaire. Ces bassins disposent également des organisateurs de producteurs viables et crédibles.

Ces basins représentent environ 51% des producteurs agricoles du pays qui travaillent dans un système de production en polyculture. 66% de la production vivrière du pays est issue de ces deux bassins. Ils sont traversés par les axes routiers construits avec l'appui de la Banque (Bamenda-Mamfé- Ekok, Kumba- Mamfé, Batchenga-Ntui- Yoko, Ketta –Djoum, etc.). Ils sont également concentrés autour des grands centres de consommation (Douala, Yaoundé, Buéa, Kumba, Bertoua et Ebolowa) où se trouvent plus de 70% des consommateurs urbains et où sont implantées les industries de transformation. Les sols sont pour l'essentiel fertiles et peuvent nécessiter dans certains cas des amendements. Le réseau routier rural est très dégradé à cause d'une pluviométrie abondante (zones agro-écologiques monomodale et bimodale avec des précipitations annuelles de plus de 2500 mm/an). La conséquence est le taux élevé des pertes post récolte qui réduisent à

néant les efforts des producteurs dont le revenu moyen est voisin de 300 000 FCFA par année.

2.3 Bénéficiaires du Projet

Le Projet s'adressera à titre principal aux structures organisées de type coopératif, aux jeunes et aux PME agricoles jouissant d'une crédibilité et impliquées ou désirant d'entrer dans l'agriculture commerciale. 200 organisations de producteurs seront concernées dans les trois filières choisies auxquelles il faut ajouter 1.500 jeunes diplômés et une cinquantaine (50) de PME impliquées dans la transformation et l'exportation des produits issus desdites filières. Le niveau d'organisation de certaines de ces structures pose problème et nécessitera des actions de renforcement des capacités. Elles devront disposer d'un projet viable et fédérateur des attentes des membres et compatibles à leurs besoins. Globalement 40 000 petits producteurs, 05 agro-industries et 16 industries de transformation seront également les bénéficiaires en ce qui concerne la filière palmier à huile. 2500 producteurs d'ananas et 200 000 petits producteurs y compris les collecteurs et les Buyam sellam seront impliqués dans le projet. Les filières agricoles et notamment vivrières sont en général sous le contrôle des femmes et des jeunes, ce qui laisse présager que le programme touchera autant les femmes que les hommes mais à des proportions variables selon les filières (la filière bananier plantain est contrôlée à plus de 65% par les femmes dont 44% des collecteurs).

Les bassins de production et les filières choisis sont les suivants :

Tableau 1: Les bassins de production du PD CVA

Bassins	Chaines de valeur	Agglomération correspondante
Littoral /sud-ouest	Ananas, bananes plantain, Palmiers à huile, Igname	Qouala/Limbe
Centre /sud est	Ananas, bananes plantain, Palmiers à huile, Igname	Yaoundé/Frontière Gabon

III. CADRE POLITIQUE ET JURIDIQUE

3.1 Cadre politique

Depuis la fin des années 1980, le Cameroun s'est engagé dans un certain nombre de réformes à la fois, de ses stratégies et politiques de développement, de son cadre juridique et réglementaire et de ses institutions. Le développement durable et la prise en compte des questions environnementales ont été renforcés à la suite du sommet de Rio de 1992 et de l'engagement du Cameroun, à travers l'élaboration d'un Plan National de gestion de l'Environnement (PNGE), adopté en 1996 et l'adhésion aux diverses conventions issues de Rio, à savoir: (i) la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification (CCD), (ii) la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique (CDB), (iii) la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Le Cameroun a ratifié d'autres conventions internationales et sous-régionales majeures, comme la Convention de Ramsar sur les zones humides, la Convention CITES sur les espèces menacées la Convention d'Abidjan sur les Ecosystèmes Marins et Côtiers, le Protocole de Kyoto, etc.

3.2 Politique d'environnement

Depuis près de deux décennies, le Cameroun a connu des avancées significatives dans le domaine de la protection de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles. Ces avancées se sont matérialisées sur les plans institutionnel, législatif et réglementaire. Diverses institutions ont été créées au lendemain de la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement (CNUED) tenue à Rio en juin 1992 dont :

- la Commission Nationale Consultative pour l'Environnement et le Développement Durable (CNCEDD) en mai 1994 ;
- le Comité Interministériel de l'Environnement (CIE) en septembre 1999 ;
- le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) et le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MINEP) en décembre 2004, nés de la scission du Ministère de l'Environnement et des Forêts (MINEF) qui est devenu le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED) depuis décembre 2011 ;
- le Fonds National pour l'Environnement et le Développement Durable (FNEDD) en février 2008.

Le développement de la planification environnementale au Cameroun s'est matérialisé principalement par l'élaboration du Plan d'action forestier tropical (PAFT) entre 1985 et 1988 et du Plan d'action forestier national (PAFN) en 1992-1993, l'élaboration et l'adoption du Plan national de gestion de l'environnement (PNGE) en 1996.

La pertinence de la politique environnementale et forestière est codifiée par la loi n°96/12 du 5 août 1996 portant Loi-cadre relative à la gestion de l'environnement et la loi n°94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche qui définissent les orientations politiques et stratégiques du Gouvernement en la matière.

3.3 Cadre législatif et réglementaire en matière de sauvegardes de l'environnement

L'environnement au Cameroun est régi par la loi n°96/12 du 05 août 1996 portant Loi-cadre de la gestion de l'environnement. Depuis 1994, le Gouvernement camerounais s'intéresse de plus en plus aux problèmes de l'environnement et surtout son impact dans le voisinage des zones industrielles et/ou urbaines car, la dégradation de cet environnement peut, à termes, devenir une entrave sérieuse à la qualité de vie des citoyens. Il a donc mis en place un arsenal législatif et réglementaire.

Les textes d'application qui fixent les modalités d'exécution de cette loi sont les suivants :

- Décret n°2013/0171/PM du 13 février 2013 précisant les modalités de réalisation des études d'impact environnemental. Il précise le contenu de chaque catégorie d'EIES (sommaire ou détaillée) et définit la procédure d'élaboration et d'approbation des rapports. Son article 20(1) précise que la réalisation d'une EIES doit être faite avec la participation des diverses parties prenantes à travers des consultations publiques afin de recueillir leurs avis sur le projet. Ce qui est déjà le cas dans le cadre du PD CVA, dont la présente étude a organisé des rencontres avec les différents acteurs concernés par le projet tant au niveau central que décentralisé ;
- Décret n°2012/0882/PM du 27 mars 2012 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'État aux communes en matière d'environnement ;
- Arrêté n°0070/MINEP du 22 avril 2005 fixant les différentes catégories d'opérations soumises à la réalisation d'une étude d'impact détaillée ou sommaire, en précisant les contenus des deux types d'EIES. Les investissements prévus dans le PD CVA ont été détaillés au paragraphe 1.5 du chapitre 1 ; le screening environnemental précisera en fonction de la taille des investissements prévus la nature de l'EIES à réaliser éventuellement ;
- Arrêté n°00001/MINEP du 03 février 2007 définissant le contenu général des termes de référence (TdR) des EIES. Le PD CVA devra s'assurer du respect de ce contenu dans tous les TdR des EIES à réaliser dans le cadre du projet ;
- Arrêté n°00004/MINEP du 03 juillet 2007 fixant les conditions d'agrément des bureaux d'études (BET) à la réalisation des EIES et audits environnementaux. Le PD CVA devra veiller à ce que toute EIES ou audit environnemental commanditée dans le cadre du projet soit réalisé par un BET agréé au MINEPDED

3.4 Politique de sauvegarde environnementale et social de la Banque

Les politiques de sauvegardes de la Banque s'appuient sur les politiques antérieures de sauvegarde sur la réinstallation involontaire (2003) et sur l'environnement (2004), ainsi que sur les politiques et stratégies transversales, notamment le genre (2001), la stratégie de gestion du risque climatique (2009) et d'adaptation (2009), et le Cadre de participation de la société civile (2012). Il s'appuie également sur les politiques sectorielles de la Banque : la santé (1996), la gestion intégrée des ressources en eau (2000), l'agriculture et le développement rural (2000, 2010) et la réduction de la pauvreté (2004). Il réunit ces politiques et stratégies au sein d'un cadre politique consolidé dénommé Système de sauvegarde intégré qui améliore l'efficacité et la pertinence.

Le Système de sauvegarde intégré comprend quatre (4) volets interdépendants :

a. La Déclaration de politique de sauvegardes intégrée

La Déclaration de politique de sauvegardes intégrée décrit les objectifs communs des sauvegardes de la BAD, énonce les principes politiques, et décrit le processus d'application de la politique de sauvegarde.

b. Les Sauvegardes opérationnelles

Il s'agit d'un ensemble de cinq (05) critères de sauvegardes spécifiques que les clients de la Banque sont tenus de respecter lorsqu'ils traitent des impacts et risques environnementaux et sociaux. Au cours du processus de due diligence, d'examen et de supervision, le personnel de la Banque veille à ce que les clients se conforment à ces exigences lors de la préparation et l'exécution du projet

c. Les Procédures d'évaluation environnementale et sociale (PEES)

Les PEES fournissent des directives sur les procédures spécifiques que la Banque et ses emprunteurs

ou ses clients devraient adopter pour s'assurer qu'à chaque étape du cycle de projet de la Banque, les opérations de la Banque répondent aux exigences des SO.

d. Les Lignes directrices d'évaluation intégrée des impacts environnementaux et sociaux (EIIES)

Les lignes directrices de l'EIIES fournissent aux emprunteurs ou aux clients des orientations techniques sur les normes relatives aux questions sectorielles – par exemple, les routes et voies ferrées, l'hydroélectricité ou la pêche – ou aux approches méthodologiques que les clients ou les emprunteurs devraient adopter afin de se conformer aux sauvegardes. Dans le cadre de la mise en œuvre des opérations, la Banque a adopté donc une série de **cinq (5) sauvegardes opérationnelles (SO)** : la SO 1 établit les prescriptions générales de la Banque qui permettent aux emprunteurs ou aux clients d'identifier, évaluer et gérer les risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels d'un projet, y compris les questions de changement climatique. Les SO 2 à 5 soutiennent la mise en œuvre de la SO 1 et établissent les conditions précises relatives aux différents enjeux environnementaux et sociaux, y compris les questions de genre et la vulnérabilité, qui sont déclenchées si le processus d'évaluation révèle que le projet peut présenter un risque.

Les sauvegardes de la BAD ont pour objectifs :

- d'éviter, dans la mesure du possible, les impacts négatifs des projets sur l'environnement et les personnes concernées, tout en optimisant les bénéfices potentiels du développement ;
- de minimiser, atténuer et/ou compenser les impacts négatifs des projets sur l'environnement et les personnes touchées, à défaut de les éviter ; et
- d'aider les emprunteurs/clients à renforcer leurs systèmes de sauvegarde et développer leur capacité à gérer les risques environnementaux et sociaux. La Banque requiert que les emprunteurs/clients se conforment à ces sauvegardes lors de la préparation et de l'exécution des projets. La déclaration de politique de sauvegardes intégrée établit les principes essentiels qui fondent l'approche de la Banque en matière de sauvegarde.

Sauvegarde opérationnelle 1 : Evaluation Environnementale et Sociale

L'objectif de cette SO primordiale, et de l'ensemble des SO qui la soutiennent, est d'intégrer les considérations environnementales et sociales – y compris celles liées à la vulnérabilité au changement climatique – dans les opérations de la Banque et de contribuer ainsi au développement durable dans la région.

Cette SO s'applique à toutes les opérations de prêts publics et privés de la Banque – y compris aux opérations de prêts programmatiques attribués à des sous-projets individuels ainsi qu'aux opérations de prêts aux intermédiaires financiers – aux activités de projets financés par d'autres instruments financiers gérés par la Banque, à l'exception de l'aide d'urgence à court terme qui est expressément exemptée.

Les travaux d'évaluation environnementale et sociale effectués sous cette SO déterminent les activités ou les composantes des opérations qui posent des risques spécifiques couverts par les SO 2à 5, et par conséquent si les conditions applicables doivent être satisfaites. La Banque examine et divulgue toute la documentation relative à l'évaluation d'impact avant de présenter un projet aux Conseils.

L'évaluation environnementale et sociale doit couvrir tous les impacts d'installations directes indirects concernés, cumulatifs et connexes, tels qu'identifiés durant la phase de dépistage, y compris tous les impacts expressément visés dans les SO 2-5 pour lesquelles il existe des conditions spécifiques :

- SO 2 : Réinstallation involontaire : acquisition de terres, déplacement des populations
- et indemnisation ;
- SO 3 : Biodiversité et services éco systémiques ;
- SO 4 : Prévention et contrôle de la pollution, gaz à effet de serre, matières dangereuses
- et utilisation efficiente des ressources ;
- SO 5 : Conditions de travail, santé et sécurité.

IV. ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

Le Cameroun est situé entre le 2ème et le 13ème degré de latitude Nord, d'une part, et entre le 8ème et le 16ème degré de longitude Est, d'autre part. Au Cameroun, on distingue cinq grandes zones agro-écologiques aux caractéristiques spécifiques (topographie, géomorphologie, climat, ressources en eau, sols, couvert végétal, etc.). Il s'agit de: (i) la zone soudano-sahélienne ; (ii) la zone de hautes savanes guinéennes ; (iii) la zone des hauts plateaux de l'Ouest et du Nord-Ouest; (iv) la zone littorale et (v) la zone forestière. Le projet intervient sur deux zones agro-écologiques à savoir: la zone côtière et maritime et la zone forestière.

4.1 Zone côtière et maritime

La zone littorale couvre la bande de 364 km qui longe le littoral de la frontière nigériane au Nord à la frontière équato-guinéenne au sud. Elle couvre les Provinces du Littoral et du Sud-Ouest. La partie septentrionale est caractérisée par une abondance d'estuaires, de forêts de mangroves et par la présence du Mont Cameroun avec ses édifices volcaniques qui culminent à 4070 m. Dans la partie méridionale, la bande côtière est rocheuse. La largeur des plaines n'y dépasse pas 150 km. Le réseau hydrographique comprend des fleuves qui se jettent dans la mer, à travers des mangroves et large zone estuarienne. Région de basses terres aux sols ferralitiques sableux à sablo argileux, la zone possède de grandes potentialités agricoles en raison du climat, des sols et des moyens de communication. Les sols subissent une influence des remontées d'eau marine et du balancement des marées à l'origine de l'érosion côtière. Les enjeux environnementaux de la zone côtière sont essentiellement :

- La dégradation de la mangrove et la destruction des écosystèmes côtiers, du fait des activités anthropiques (pêche, exploitation forestière), changements climatiques et pollution ;
- L'érosion côtière et la baisse de la qualité des sols et des eaux, avec remontées d'eau saumâtre et les pollutions diverses ;
- La forte pression foncière, la concurrence des espaces et déforestation pour l'exploitation industrielle (pétrole, agro-industrie, exploitation forestière) ;
- La baisse de la qualité de l'eau du fait des pollutions pétrolières et industrielles ;
- La baisse du potentiel halieutique, du fait de la destruction des mangroves, de la surexploitation et des pollutions diverses.

4.2 Zone des forêts tropicales

Elle couvre les Provinces du Centre, Sud et Est. Constituée par un plateau d'altitude moyenne comprise entre 300 et 700 m, elle s'étend de la zone côtière au Sud-Est à la limite Sud de l'Adamaoua. Elle présente une assez grande homogénéité et comprend les forêts dégradées du Centre et les forêts denses humides du Sud et de l'Est. Le réseau hydrographique de la zone forestière est relativement dense. Il est formé de nombreux cours d'eau qui font partie des bassins du Congo et de l'Atlantique. Ce riche réseau offre d'importantes possibilités d'utilisation (hydroélectricité, avec les Barrages d'Edéa et de Lom Pangar, agriculture irriguée, élevage et pêche).Le couvert végétal est constitué, d'une part, par la forêt dense sempervirente de basse et moyenne altitude et atlantique de moyenne altitude, et, d'autre part, par la forêt dense humide semi-décidue de moyenne altitude où on peut distinguer une partie méridionale (forêt hémi-ombrophile congolaise), ainsi que par une frange septentrionale (forêt hémi-ombrophile à Sterculiacées). Cette végétation abrite une faune diversifiée constituée de rongeurs, de primates, de reptiles et d'insectivores. Les sols de la région sont ferralitiques, rouges et argileux. ILS sont généralement profonds et riches en matière organique. Ils sont, cependant, fragiles une fois défrichés et souvent dégradés. Les enjeux de la zone forestière ont pour nom :

- La dégradation des écosystèmes forestiers et de la biodiversité: exploitation industrielle du bois, l'avancée du front agricole et des agro-industries, impact des projets à risque pour l'environnement, braconnage, dégradation des sols ;
- L'insuffisance de connaissance du potentiel et insuffisance de mise en œuvre des règles de gestion durable des ressources naturelles ;
- La concurrence des espaces: pression démographique/urbanisation au Centre, concurrence entre agriculture industrielle et agriculture traditionnelle sur brûlis ;
- L'insuffisance de la perception des enjeux liés à la dégradation des ressources naturelles et au processus de désertification.

V. ANALYSE DES OPTIONS

Le projet initialement avait prévue de couvrir plusieurs chaines de valeur, le maïs, l'igname, la banane plantain, le palmier à huile l'ananas, le sésame etc. Finalement après analyse des chaines de valeurs ciblées a opté de ne retenir qu'un nombre restreint et d'intervenir au niveau des différents maillons des chaînes de valeur retenues pour lever les contraintes qui limitent leur compétitivité. Les chaines de valeur retenues sont le palmier à huile, la banane plantain et l'ananas. Ce choix se justifie par l'existence d'un marché domestique et régional en pleine croissance et de l'existence d'organisations professionnelles pouvant catalyser la professionnalisation des acteurs. Pour ces produits, le projet interviendra au niveau de tous les maillons de la chaine. La stratégie du projet consistera à accompagner les coopératives et autres promoteurs privés à bâtir des partenariats répondant aux exigences du marché (constitué des industries de seconde transformation pour le palmier à huiles, des membres de RHORTICAM pour l'ananas et des transformateurs et commerçants pour la banane) en terme de qualité et de quantité. Pour la réalisation des pistes rurales le traitement des points critiques a été retenu avec la réalisation d'ouvrages définitifs de qualité et l'assainissement approprié de la route. Pour le financement des chaines de valeurs, la démarche consistera à renforcer les ressources du fonds de facilitation de l'offre de crédit, mis en place avec l'appui du FIDA. Le projet adoptera le matching grant pour le financement des coopératives et des entreprises des jeunes, afin de partager les risques entre les institutions de financement, le projet et les promoteurs

Tableau: alternatives du projet étudiées et raisons de leur rejet

Nom de l'alternative	Brève description	Raisons du rejet
Aménagement de tout le linéaire des routes	Contrairement au traitement des points critiques, il s'agira de faire un traitement continu sur toute la longueur de la piste : ouvrages, traitement de la plateforme, rechargement en matériaux d'apport compactés sur au moins 15 cm.	Compte tenu de la forte pluviométrie dans la zone du projet, les routes en terre ne tiennent pas et l'important est d'assurer la praticabilité en toutes saisons par la réalisation des ouvrages définitifs et le renforcement le nettoyage fréquent des fossés par des brigades d'entretien.
Financement des chaines de valeur à travers le crédit et sans incitation financière	Financement intégrale des initiatives des PMEs/Coopératives à travers des Prêts des institutions de financement.	Ce mécanisme ne favorise pas le partage des risques indispensable pour que les IMF/Banque acceptent de financer l'agriculture et n'est pas suffisamment incitatif pour que les petits promoteurs acceptent d'investir dans les CV.

VI. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX POTENTIELS ET MESURES DE BONIFICATION

6.1 Analyse des impacts de la situation sans projet

La situation d'avant-projet est caractérisée dans l'ensemble par des cultures vivrières et de rente à valeur ajoutée faible dans une agriculture de type extensif. En réalité les productions agricoles ne sont suffisantes (en quantité et en valeur financière générée) pour subvenir aux besoins de l'exploitation familiale. Très souvent les ménages ruraux ont recours à d'autres activités annexes pour couvrir leurs besoins alimentaires (commerce dans les marchés hebdomadaires, profession dans l'artisan d'art ou de service, charretier, …). La situation « sans projet » traduirait l'absence du PD CVA qui impliquerait des effets induits néfastes dans le secteur du développement rural, en termes : de maintien de l'état actuel d'insuffisances et/ou de dégradation des infrastructures et équipements ruraux, d'aménagements et d'irrigation ; de non valorisation commerciale de certains produits agricoles locaux dans les marchés ; d'absence de marchés d'écoulement des produits agricoles ; de non desserte de certaines zones de productions agricoles, etc.

6.2 Bénéfices environnementaux et socioéconomiques

En plus des impacts génériques qui s'articulent autour des aspects macroéconomiques, les impacts positifs suivants ont été identifiés :

: Synthèse des impacts bénéfiques du PD CVA

Composantes	Activités	Impacts positifs
Environnement et Economie globale	Stratégie de développement du secteur rural	- concrétisation de la politique pour une agriculture de seconde génération compétitive - professionnalisation des filières agricoles porteuses; - accès à l'information et maîtrise des itinéraires techniques de production et de commercialisation des produits agricoles à haute valeur ajoutée ; - augmentation des parts de marchés tant au niveau national qu'à l'international ; - labellisation des produits « made in Cameroun » ; - gestion durable des ressources naturelles.
	Promotion des investissements privés	- meilleure gestion des activités - allègement des entraves au financement des plans de production ; - redynamisation des productions agricoles, pastorales et halieutiques ; - promotion du secteur privé rural ; - contribution à la sécurité alimentaire ; - création de nouveaux débouchés et valorisation des emplois agricoles (réduction du chômage et à l'exode des jeunes ; - opportunités d'emplois locaux.
	Economie nationale et locale	- augmentation des revenus des producteurs grâce à la réduction des pertes post récoltes et la valeur ajoutée des produits de CVA - accroissement de la contribution du PIB agricole dans la balance des exportations du Cameroun ; - réduction la fracture nutritionnelle ; - recettes fiscales à l'Etat.
	Sécurité sociale du producteur rural	- assurance sociale à la disposition des producteurs ruraux, - protection des travailleurs ruraux contre le risque de perte de revenus (chômage, maladie, vieillesse, accident du travail) - nouvelles vocations vers le retour à la terre - augmenter l'attractivité des métiers ruraux
Autres externalités	Autres	- Ouverture de nouveaux marchés - mise en normes - garantie de la qualité des produits - conquête de nouveaux marchés - création de richesse à travers les emplois et revenus générés durant les travaux de construction, l'exploitation et le transport des produits de toutes sortes boom de Groupements d'intérêts économiques (GIE) ; Petites et Moyennes Entreprises ainsi que des Petites et Moyennes Industries (PME/PMI) verront le jour suivant les opportunités offertes par chaque filière
Développement des	Routes rurales	- désenclavement des bassins de production - amélioration des liaisons inter bassins

Composantes	Activités	Impacts positifs
infrastructures rurales		- meilleure mobilité des personnes et des productions - accès facile aux marchés - promotion des travaux HIMO
	Unités de conditionnement	- bonne conservation des produits - valorisation des produits locaux - accès au marché international - approvisionnement plus étalé en produits frais
	Unités de transformations	- valorisation des productions locales - limitation des pertes - bonne conservation des produits - conquête du marché international - intégration industrielle
	Magasins de stockage	- entreposage des récoltes, semences et des intrants - augmentation durée de conservation
	Marchés	- bourse d'échanges des produits agricoles - vente des produits - génération d'emploi - augmentation des revenus des producteurs
	Extension réseau électrique	- Développement de l'industrie de la transformation des produits agricoles - Diminution des pertes post récoltes - Amélioration du standing et du cadre de vie des populations impactés par le réseau
	Laboratoire de contrôle de qualité	- Certification des produits à l'export - Possibilités de nouveaux marchés grâce à l'assurance qualité des produits « made in Cameroun » - Labellisation des produits agricoles du Cameroun
Développement des capacités et incitations	Organisation des OP	- formalisation des organisations de producteurs - renforcement des organisations faîtières - acquisition de connaissances et de savoir-faire techniques, administratifs et organisationnels tant par les producteurs à la base que par les organisations faîtières - choix mieux adaptés à la préservation du milieu dans la valorisation de ses ressources
	Sécurisation foncière	- indispensable à la réussite du PD CVA et de la politique agricole de seconde génération prônée par le MINEPIA - réduction des conflits d'usage suite à la définition des vocations des espaces et sols en milieu rural - meilleurs gestion de l'espace et bonne utilisation des ressources et valorisation des potentialités des terroirs concernés - promotion de plan d'affectation et d'occupation des sols (zoning) - outil d'aide à la décision - élaboration et mise en œuvre d'une approche de cadastre rural
	Statut de la femme	- revalorisation du statut de la femme dans les chaînes de valeurs - facilitation de l'accès à la terre et aux intrants - responsabilisation des femmes dans les

Composantes	Activités	Impacts positifs
		organisations faîtières et dans les circuits de CVA
	Facilitation de la diversification des produits	- équilibre alimentaire et apport calorifique - augmentation et complémentarité des revenus - conquête de nouveaux marchés
	Contribution de la recherche	- mise au point de variétés aux meilleurs rendements - vulgarisation de nouvelles techniques - mise au point des méthodes de bonne conservation des produits
Gestion du programme	Unités ou agences d'exécution	- meilleure exécution des activités

6.3 Impacts et enjeux environnementaux négatifs par composante

En dehors des impacts cumulatifs et ceux du PD CVA sur les changements climatiques, les impacts négatifs anticipés sont résumés ci-dessous :

Tableau 2: Synthèse des impacts négatifs des activités du PD CVA au Cameroun

Activités	Impacts négatifs
Production Végétale	- Perte de la fertilité des sols - Pollution des eaux et des sols dues aux pesticides et aux engrais - Nuisances sanitaires dues aux pesticides - Pollution par les effluents de lavage et de transformation des produits - Destruction des non cibles par les pesticides - Nuisances en cas d'utilisation de fumure organique non maîtrisée
Stockage, conditionnement; Transformation	- Augmentation des maladies liées à l'eau - Risques de maladies comme les IST/VIH/SIDA - Risques de conflits d'usage (alimentation en eau potable, agriculture, élevage et pêche), - Risques de conflits fonciers entre autochtones et investisseurs allochtones - Poussière, bruit, pollution par les déchets de chantier, problème d'hygiène et de sécurité - (accidents) liés aux travaux de construction des bâtiments - Défaut d'hygiène dans le conditionnement et la transformation - Pollution des sols et des plans d'eau par les déchets solides et liquides
Routes rurales	- Perte de biodiversité sur l'axe du tracé et sur les sites d'emprunt de latérite - Empiétement sur les terres emblavées - Soulèvement de poussières et matières particulaires - Obstruction des chemins de ruissellement - Risques d'accidents, nuisances (poussières, bruit) lors des travaux - Augmentation de la prévalence des pathologies liées aux IST et IRA
Impacts utilisation des semences sélectionnées	- Risque de dissémination incontrôlée des gènes dans la nature - Risque de transmission de résistance par exemple aux mauvaises herbes - Risque de perturbation de la biodiversité avec risque de sélection d'individus non - Contrôlables - Risque d'accroissement de la perte de diversité génique des espèces cultivées

Activités	Impacts négatifs
	- Risque que les ogm (plantes transgéniques à haute valeur ajoutée) supplantent les - Espèces agricoles localement cultivées. - Risques au plan de la santé humaine et animale, (allergies, problèmes de fertilité, - Malformations congénitales, de toxicité et d'autres répercussions sur la santé - Humaine et animale)
Marchés	- Poussières - Production de déchets organiques - Péril fécal si assainissement non adéquat - Développement de nouvelles maladies
Réseau électrique triphasé	- Pertes d'usage temporaire liées à l'ouverture de pistes et à l'installation de chantiers, - Pertes d'usage de terres prolongées liées à l'occupation pour l'implantation des pylônes, - Pertes de terres irréversibles liées à l'implantation des postes de transformation. - Perte de valeurs des parcelles et habitations à proximité des lignes et des postes et la limitation d'usage des terres - Problèmes de santé publique (bruit, pollution de l'air, augmentation des risques de prévalence des IST/VIH Sida, etc.); - Dangers sur les sites de construction, en raison, particulièrement, de l'utilisation de machinerie lourde. - Augmentation temporaire du trafic et donc un risque d'accident ainsi qu'une augmentation temporaire des gênes liées au bruit et aux émissions polluantes.
Laboratoire de contrôle de qualité	- Restriction d'usage et de la mobilité lors de la construction - Gestion des déchets d'emballage - Gestion des déchets d'échantillons de produits agricole - Encombrement des parkings - Toxicité des effluents et déchets de laboratoire

6.4 Impacts cumulatifs

En plus des impacts environnementaux et sociaux négatifs des activités du PD CVA, la présente étude Environnementale stratégique prend en compte les impacts négatifs cumulatifs provenant des nombreux programmes et projets en cours dans les régions ciblées. Il faut souligner que plusieurs projets sont en cours dans la zone du projet (PIDMA, PADMIR, PNDP, C3D, PEA Jeunes, etc…), auxquels il faut ajouter le PD CVA.

Ces différents projets ont fait l'objet d'une évaluation environnementale et sociale. Une approche concertée avec ces programmes devrait permettre de créer les conditions d'une synergie féconde pour un suivi et une gestion concertée de ces impacts cumulatifs.

6.5 Synthèse des mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux

Risque environnemental et social	Impacts	Mesures d'atténuation
Impacts des systèmes de production agricoles sur les ressources en eau	Pollution des eaux par les pesticides et engrais	Application des dispositions du Plan de gestion des pestes et pesticides) Contrôle rigoureux des pesticides distribués aux paysans Elimination des pesticides obsolètes Respect des doses de pesticides prescrites par l'encadrement Meilleure maîtrise des périodes d'application des pesticides Promotion de l'usage de la fumure organique

Risque environnemental et social	Impacts	Mesures d'atténuation
		Formation des acteurs sur l'utilisation des intrants Respect scrupuleux des recommandations pour l'usage des engrais et des pesticides Lutte biologique Sensibilisation et formation des producteurs
Risques liées à la dégradation des terres et la fertilité des sols	salinisation des terres engorgement de sols réduction des surfaces cultivables et pastorales	Vulgarisation de l'emploi de fumier de ferme Meilleure utilisation de la fumure minérale recommandée par l'encadrement (Eviter l'excès d'engrais azotés) Pratique de jachère pour la fertilité des sols Plantation pour lutter contre l'érosion des sols Sensibilisation et formation des producteurs
Risques liés à la dégradation des ressources forestières	défrichement préalable perturbation d'habitats et d'écosystèmes sensible pouvant provoquer une baisse de la diversité biologique	Ciblage des vieilles plantations Éviter la création de nouvelles plantations de palmier Promotion de la culture biologique intensive Gestion rationnelle des zones humides et habitats naturels Contrôle de l'extension des aménagements agricoles Restauration des sols dégradés Sensibilisation et formation des producteurs
Risques sanitaires liés à l'utilisation des pesticides	Intoxication humaine et animale contamination de la chaîne alimentaire	Mise à disponibilité d'équipement de protection des utilisateurs Privilégier les produits moins toxiques et la lutte biologique/Lutte intégrée contre les ennemis de cultures Formation en gestion intégrée des pesticides Respect des conditions d'entreposage des pesticides Sensibilisation de la population aux risques d'intoxication alimentaire Respect scrupuleux des mesures de protection et des conditions de pulvérisations des pesticides Suivi des résidus de pesticides dans les récoltes véritable lutte intégrée contre les ennemis des cultures (GIPD) Sensibilisation et formation des producteurs
Impacts environnementaux et sociaux liés aux travaux de construction des infrastructures de transformation des produits agricoles	Abattage d'arbres Poussière, bruit, pollution par les déchets de chantier, problème d'hygiène et de sécurité (accidents) liés aux travaux de construction des bâtiments Afflux massifs de travailleurs temporaires ; Risques de maladies IST/VIH/SIDA Risques de conflits Risques de déplacements Acquisition potentielle	Privilégier les carrières existantes Remise en état après les travaux Sensibilisation et protection du personnel Fourniture et port des équipements individuels de protection (casques, botte, tenue, gants, masques, lunettes, etc.) Gestion écologiques des déchets de chantier (installation de bacs à ordures, collecte régulières et évacuation vers des sites autoriséS Sensibilisation sur les IST/VIH/SIDA Distribution de préservatifs Sensibilisation sur le respect des us et coutumes locales Réalisation de plans de réinstallation
Construction des travaux de d'infrastructures (routes rurales)	Déforestation et défiguration du paysage en cas d'ouverture de carrière Pollution dues aux déchets issus des travaux Risques d'accidents pour les ouvriers et les populations riveraines Ouverture et exploitation non contrôlée de carrière	Reboisement compensatoire Privilégier les carrières existantes Remise en état après les travaux Sensibilisation et protection du personnel Gestion écologiques des déchets de chantier

VII. PROGRAMME SURVEILLANCE ET DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL

La surveillance environnementale concernera principalement la phase de chantier et vise à respecter notamment les mesures préconisées dans cette étude ainsi que la phase d'exploitation. Le tableau ci-après ressort les éléments et les mesures de surveillance environnementale. Les Maîtres d'œuvre (MO) seront chargés de vérifier l'application des mesures d'atténuation à travers les indicateurs liés à ces mesures. S'agissant des coûts de la surveillance, ils concernent principalement les prestations des Maîtres d'œuvre qui, en sus du contrôle technique, vont inclure la surveillance environnementale et sociale. A cet effet, il s'agira d'intégrer cet aspect dans leur contrat. En phase exploitation, la surveillance environnementale devra être réalisée par les maîtres d'ouvrages en particulier en ce qui concerne les infrastructures et équipements de soutien à la production agricole. Les indicateurs de suivi des mesures du CGES sont récapitulés dans le tableau ci-après.

Indicateurs de suivi des mesures du CGES

Mesures	Domaines d'intervention	Indicateurs
Mesures techniques (études)	- Remplissage du formulaire socio-environnemental - Réalisation des NIE, audits et EIES pour les sous-projets du PD CVA	- Remplissage du formulaire socio-environnemental est maitrisé par tous les acteurs, - Majorité des promoteurs et des OP bénéficiaires formés sur le remplissage du formulaire et sur les sous projets - NIE réalisés dans chaque commune d'intervention - EIES sommaires réalisées - Audits et/ou EIES sommaires réalisés pour le sous projet construction et réhabilitation des routes rurales
Mesures de suivi et d'évaluation des projets	- Suivi socio-environnemental du PD CVA (interne et externe) - Surveillance socio-environnementale du PD CVA - Audit du CGES (à mi-parcours et final)	- Nombre de missions d'inspection réalisées par chaque structure technique par semestre - Nombre de visites de terrain réalisées par l'EES du PD CVA par trimestre - Audit du PD CVA à mi-parcours réalisé - Audit de fin de projet réalisé
	- Appui technique dans l'identification des priorités et la préparation des sous – projets	- % des sous –projets étudiés
	- Appui à l'organisation de consultations locales	- Nombre de consultations organisés par commune
Formation	- Évaluation environnementale et sociale des sous-projets - Suivi et Exécution des mesures socio-environnementales	- modules élaborés effectivement dispensés - Adéquation des modules par rapport aux besoins identifiés - Au moins une session de formation organisée par zone agro-écologique - Profil des personnels et acteurs formés
Information Éducation Communication (IEC) **Sensibilisation** **Organisation**	- Sensibilisation sur les IST/VIH/SIDA - Sensibilisation et plaidoyer sur les enjeux environnementaux et sociaux des projets - Campagne de communication et de sensibilisation sur le projet	- % des OP sensibilisés sensibilisées - Nombre de session de formation organisée par groupe d'acteurs - Nombre de coopératives ou GIC appuyées - Nombre émission radio- télé réalisés chaque année - Nombre de communiqués presses réalisés

VIII. CONSULTATION DU PUBLIC

Les consultations publiques dans les différentes localités ont permis d'observer directement quatre (4) postures essentielles chez les acteurs institutionnels : une adhésion générale au PD CVA et à sa philosophie ; une certaine méfiance par rapport au terme « chaines de valeurs agricoles et agriculture de seconde génération » ; une tendance au doute, à des réserves et ; une demande féminine d'accès équitable à la terre.

1. ***Une adhésion générale à l'esprit et aux objectifs du PD CV :*** les acteurs institutionnels ainsi que les organisations faîtières, au niveau local, sont tous solidaires de l'esprit du PD CVA et à ses objectifs.
2. ***Une méfiance à l'égard du vocable « développement des chaines de valeur vs agri business » :*** Le terme semble être chargé négativement et provoque une certaine méfiance de la part des agriculteurs locaux. Le mot ''business'' à côté de ''agro'' ne semble pas rassurer les agriculteurs qui y voient un rapport de forces avec des investisseurs qui leur sera défavorable, à l'image d'un renard libre dans un poulailler libre.
3. ***Une tendance au doute et à des réserves:*** les espoirs exprimés et affichés par les producteurs s'accompagnent toujours de doute, de scepticisme quant à la réalisation effective du PD- CVA et dans le respect de ses objectifs déclarés.
4. ***Une demande d'accès équitable à la terre (genre) :*** On note, de la part des femmes, une posture de sollicitation, d'interpellation de la conscience collective à plus d'équité dans l'accès à la terre et aux moyens matériels de production.

La prise en compte des aspects socio-environnementaux devra être garantie afin de s'assurer que les sous-projets mis en œuvre dans le cadre du PD CVA n'engendrent pas des effets qui pourraient annihiler tous les bénéfices escomptés. A cet effet, il est pertinent de mettre en place un dispositif institutionnel performant pour la prise en compte des aspects socio-environnementaux des différents sous-projets qui **seront exécutés.**

IX. RENFORCEMENT DES CAPACITES

A la lumière des rencontres, il apparaît nécessaire de renforcer les compétences des acteurs dans la gestion environnementale. A cela s'ajoute, la nouveauté et l'originalité de la démarche des chaines de valeur agricole, dont la définition et les contours du concept peinent à faire l'unanimité au plan de la compréhension. Pour se faire, un plan de renforcement des capacités et de développement en adéquation avec les besoins spécifiques préalablement identifiés, selon les catégories d'acteurs, est conçu et sera mis œuvre par des professionnels.

Ce programme s'articule autour des besoins identifiés au cours des consultations et rencontres institutionnelles. De manière spécifique, il s'agira d'améliorer/ renforcer les capacités des partenaires et bénéficiaires du projet sur les thématiques suivantes:

- principes et enjeux du développement des filières agricoles selon l'approche des chaînes de valeurs ;
- réglementation nationale en matière d'évaluation environnementale et sociale des projets agricoles ainsi que des infrastructures et aménagements de soutien à la production et à la commercialisation des produits issus de ces filières :
- enjeux et défis de la protection de l'environnement en général et ceux des régions et sous projets de manière particulière afin de poser les bases d'une gestion durable des ressources ;
- intensification agricole et gestion des pestes et pesticides ;
- gestion et traitement des effluents liquides et des déchets ;
- architecture et modalités de mise en œuvre du CGES et de ses documents annexes et du processus d'examen socio environnemental des sous projets;
- suivi des indicateurs sociaux et environnementaux de la mise en œuvre des mesures d'atténuation des impacts négatifs des sous projets.

Mesures de renforcement institutionnel

Les acteurs du MINADER et bénéficiaires du PD CVA bénéficieront de l'appui et de l'assistance permanente du MINEPDED, pour conduire les activités suivantes:

- Remplissage du formulaire de sélection environnementale et sociale; choix des mesures d'atténuation proposées dans la liste de contrôle environnemental et social;
- Préparation du projet de TDR pour les activités du PD CVA nécessitant une EIE séparée;
- Recrutement de consultants et bureaux d'études qualifiés pour mener les EIE, si nécessaire;
- Diffusion des rapports d'EIE aux institutions appropriées qui sont accessibles au public;
- Conduite du suivi environnemental et social des activités du PD CVA et ajustements nécessaires

au besoin ; et
- Organisation d'ateliers d'information et de formation sur l'évaluation environnementale.

Mesures de renforcement technique

Les mesures de renforcement technique concernent :
- l'élaboration la situation de référence environnementale de la zone d'intervention du PD CVA :
- la Provision pour la réalisation des évaluations environnementales spécifiques aux sous projets financés à partir du système de crédit (Etudes d'Impact Environnemental sommaires, audit et des Notices d'impact) :
- la provision pour la mise en œuvre des éventuelles PGES
- l'élaboration d'une situation de référence et mise en place d'une base des données environnementales et sociales du secteur du développement rural
- la provision pour des mesures d'accompagnement assainissement, eau et santé :
- le suivi et l'évaluation des activités du PD CVA

Arrangements institutionnels pour le suivi et la surveillance

Pour une exécution optimale et participative des activités du PD CVA, il a été préconisé que le MINADER collabore avec les autres ministères techniques et capitalise sur l'architecture institutionnelle des autres programmes connexes (PIDMA et PEA Jeunes) pour une mutualisation des ressources et des compétences.
Ainsi le dispositif sera enrichi par les arrangements institutionnels:
- La signature d'une convention avec le MINEPDED pour le suivi environnemental
- La structuration et l'intégration au Copil des filières palmier à huile et ananas, dont les équipes de coordination seront mises en place ;
- La nomination d'un coordonnateur « ananas » rattaché au RHORTICAM ;
- La signature d'une convention de maitrise d'ouvrage délégué avec le MINTP, notamment à travers son bras technique de la Direction des Routes Rurales pour le pilotage des procédures liées au traitement des points critiques de 1 000 km du réseau des bassins de production ;
- L'établissement d'une convention de partenariat avec la recherche agricole et rurale avec l'IRAD ;
- La signature de Conventions de partenariat avec le PIDMA et le projet PEA-jeunes, pour respectivement la sélection des projets et la représentation du PD CVA au niveau décentralisée.

Le tableau suivant indique le dispositif de suivi des composantes environnementales et sociales.

X. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE ET ESTIMATION DES COUTS DU CGES

10.1 Calendrier de mise en œuvre et de suivi des mesures

Mesures	**Actions proposées**	**Responsabilités de mise en œuvre**	**Période de réalisation**					
			AN - 1	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5
Analyse et approbation des sous projets	Screening environnemental des sous projets Sélection des sous projets	Promoteurs UCP PDCVA		**X**	**X**	**X**	**X**	**X**
Mesures d'atténuation	Voir liste des mesures d'atténuation par sous-projet	Promoteur des sous projets	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**	**X**
Mesures institutionnelles	Désignation des Points focaux Environnement	**MINADER**		**X**				
	Signatures des conventions : MINEPDED,	**UCP PDVA**		**X**				
	Désignation coordonnateur « ananas »		**X**					
	Mise en place des comités d'entretien des infrastructures			**X**				
Mesures techniques	Réalisation des EES pour certaines activités du PD CVA	**UCP PD CVA CONSULTANTS**	**X**					

Mesures	Actions proposées	Responsabilités de mise en œuvre		Période de réalisation					
				AN - 1	AN 1	AN 2	AN 3	AN 4	AN 5
	Elaboration du plan de zoning et d'affectation des Terres	Promoteurs des sous projets MINEPDED MINAS Communes			**X**				
	Directives, bonnes pratiques agricoles et manuel d'entretien des infrastructures agricoles	Promoteurs des sous projets MINEPDED			**X**				
	Provisions pour des mesures d'accompagnement assainissement, eau et santé				**X**				
	Elaboration d'un manuel de bonnes pratiques agricoles				**X**				
	Elaboration d'un manuel de bonnes pratiques dans les d'industries de transformation				**X**				
	Elaborer un Plan de Gestion des Pestes et Pesticides du PD CVA			**X**					
Formation	Formation des PFE en gestion	Consultants		**X**					
Sensibilisation	Sensibilisation et mobilisation des populations locales et des Producteurs agricoles	Consultants ONG spécialisées en animation			**X**	**X**	**X**	**X**	
Mesures de suivi	Suivi environnemental et surveillance environnementale du PD CVA	Suivi de proximité	EES du PD CVA Promoteur du sous projet		**X**	**X**	**X**	**X**	**X**
		Supervision mensuelle	MINEPDED MINAS Ministères techniques concernés		**X**	**X**	**X**	**X**	**X**
	Evaluation	référence	**PD CVA**			**X**			
		à mi parcours	**PD CVA**				**X**		
		finale	**PD CVA**						**X**

10.2 Cout de mise en œuvre du CGES

Le budget global du CGES intègre les coûts des mesures techniques, de renforcement des capacités et de suivi. Ce budget est estimé à Deux cent quatre-vingt-quatorze mille unités de compte soit Deux cent dix-sept millions cinq cent soixante mille (**217560000FCFA) Francs CFA.**

Tableau 9 : cout du suivi environnemental

Mise en œuvre du CGES/PGES	unité	Qté	cout (000 UC)	Total (000 UC)
1. Etude situation de référence environnementale	HM	2	5	11
2. Atelier de partage des outils de screening environnemental	FORFAIT			6
3. Elaboration du manuel de bonnes pratiques agricoles	HM	2	10	22
4. Elaboration du manuel de bonnes pratiques dans les industries de transformation	HM	2	10	22

5. Formation des bénéficiaires sur les bonnes pratiques dans les industries de transformation	FORFAIT			41
7. Formation des bénéficiaires sur les bonnes pratiques agricoles	FORFAIT			70
9. Sensibilisation sur les maladies hydriques/MST/SIDA	FORFAIT			29
10. Evaluation à mi-parcours et final du cadre de gestion environnemental (CGES)	HM	2	7,5	18
1. Carburant et entretien véhicules	FORFAIT			29
2. Frais de mission (suivi environnemental)	HJ	800	0,05	46
Total				294

NB : *les couts des mesures relatives aux travaux sont intégrés dans les marchés de travaux. Les coûts des mesures concernant les sous projets seront prévus dans le cout du sous projet***.**

XI. CONCLUSION

Le programme de reconfiguration de l'agriculture camerounaise avec des agriculteurs professionnels qui s'investissent dans des créneaux porteurs, présente plus d'impacts positifs que négatifs. Ces derniers peu nombreux pourraient atténués par le plan de développement des compétences dans une dynamique de développement durable et d'anticipation des changements climatiques. Le respect des procédures de sélection environnementale des sous projets et la mise en œuvres des mesures de mitigation et de bonification spécifiques à chaque sous projet participeront à la viabilité environnementale et sociale du Projet de développement des chaines de valeur agricole au Cameroun.